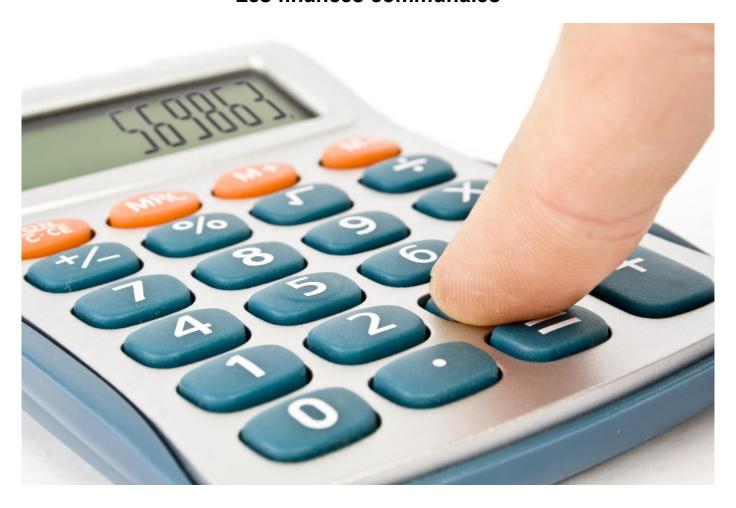


Toutes nos idées-forces pour l'élection communale du 13 octobre 2024 en détail

Les finances communales



1/ ENSEMBLE et les finances communales de Genappe : constats globaux

2/ ENSEMBLE et la gestion actuelle des finances communales : les tendances

2.1/ L'impôt direct : les centimes additionnels et l'Impôt des Personnes Physiques (IPP). ENSEMBLE prône...

2.2/ L'impôt indirect : les taxes. ENSEMBLE prône...

3/ Améliorer la gestion citoyenne des finances communales : une perspective pour ENSEMBLE

4/ Mieux comprendre les finances communales : un devoir pour ENSEMBLE

1/ ENSEMBLE et les finances communales de Genappe : constats globaux

Les derniers chiffres du compte communal 2023 ont été approuvés par le Conseil communal le 21 mai 2024. Ils montrent le résultat suivant :

Dépenses		Recettes	
ordinaires	extraordinaires	ordinaires	extraordinaires
22.679.026 €	4.376.806 €	23.713.948 €	3.100.000€

Qu'est-ce que cela nous apprend?

- **ENSEMBLE constate** que le bilan de la gestion des finances communales est équilibré et qu'il traduit une gestion prudente, sans prise de risques, qui s'appuie, d'une part, sur la recherche de subventions publiques, et d'autre part, sur le secteur privé auquel sont confiés des services et des infrastructures pour la collectivité (maison de repos et de soins, tennis, piscine, ...).
- **ENSEMBLE prône** de ne pas augmenter les taxes, mais d'en évaluer leur impact et de rechercher de nouvelles recettes à travers la production d'énergie, l'établissement de partenariats public-privé, ou l'appel à la participation coopérative des habitant·e·s.

2/ ENSEMBLE et la gestion actuelle des finances communales : Les tendances

2.1/ L'impôt direct (les centimes additionnels et l'IPP)

Chaque commune peut fixer un impôt additionnel au précompte immobilier. Selon l'Union des Villes et Communes de Wallonie, « *la recommandation en matière de taux maximum pour les additionnels au précompte immobilier s'élève à 2.600 centimes additionnels en 2024* ». À Genappe, les centimes additionnels sont fixés à 2.200 depuis l'année 2020. Par comparaison avec quelques communes qui maintiennent leurs centimes additionnels entre 1.600 et 2.000 et quelques autres qui se distinguent par des centimes additionnels élevés (entre 2.600 et 3.000), Genappe se situe donc dans une moyenne basse. Il faut savoir également que cet impôt complémentaire sert grandement à financer les services communaux.

Une augmentation de l'impôt direct est le moyen le plus simple d'accroître les recettes communales. Elle est socialement juste puisqu'elle s'appliquerait proportionnellement aux revenus des personnes, mais reste fondamentalement impopulaire dans un pays qui détient un des taux d'imposition les plus élevés d'Europe. L'impôt communal des personnes physiques (IPP) est d'ailleurs passé de 7 à 7,5 % en 2020 pour les résident.e.s résident·e·s à Genappe.

ENSEMBLE prône :

Le maintien du taux actuel des centimes additionnels et de l' IPP.

2.2/ L'impôt indirect : les taxes communales

Le poste principal des dépenses est celui des « déchets » : collecte d'immondices, prix du sac, taxe pour la salubrité publique, contribution à InBw pour le recyparc (parc à conteneurs), mais aussi le ramassage des immondices abandonnés sur la voie publique, le balayage des rues, le fauchage des bas-côtés et des talus le long des voiries de campagne, le curage des avaloirs, ...

ENSEMBLE prône :

• Une révision du code communal des taxes afin d'actualiser, d'éliminer les taxes obsolètes ou peu pertinentes et d'adapter certaines aux situations de certaines catégories de citoyen.ne.s (pourquoi, par exemple, une personne veuve doit-elle payer la taxe "déchets" des cohabitants pour toute l'année au cours de laquelle l'époux ou l'épouse est est décédé⋅e ?).

3/ Améliorer la gestion citoyenne des finances communales : une perspective pour ENSEMBLE

ENSEMBLE poursuit un double objectif : d'une part, surveiller la gestion des finances communales et informer les citoyens citoyen·enne·s de toute dérive si quelque chose n'est pas correct, et, d'autre part, faire remonter au Collège et au Conseil communal, les échos et demandes qui proviennent des citoyen·ne·s en matière de financement des besoins et des souhaits.

ENSEMBLE prône :

- De faire analyser les comptes annuels de la commune par un Réviseur d'entreprise, non par défiance mais par souci de valider le travail des services et des responsables communaux par une autorité extérieure et indépendante.
- L'ouverture de la Commission communale "Finances, Budget, Infrastructures" aux citoyen·ne·s, en vue de recueillir leurs avis et de susciter leur participation aux décisions.
- L'attribution de la présidence de la Commission communale "Finances, Budget, Infrastructures" à une personnalité de la société civile plutôt qu'à un·e élu·e.
- Le parrainage ou le marrainage en binôme de chaque nouveau·elle membre d'une commission par un·e ancien·ne.
- La révision des budgets participatifs pour éviter différents biais :
 - o Motiver le choix des thèmes en fonction de leur pertinence citoyenne.
 - o Augmenter le montant global pour favoriser des projets plus importants et de qualité.
 - Inclure des critères de reproductibilité et d'amplification des résultats à chaque projet.
 - Assurer un suivi public du déroulement de chaque projet.
- La révision du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal de 2019 pour faciliter l'interpellation citoyenne et le débat public des citoyen·ne·s avec les élu·e·s, ainsi qu'y intégrer la diffusion du Conseil communal sur Internet.
- Des points d'attention particuliers à financer :
 - Le projet de « Mise en place d'une plateforme énergétique sur le patrimoine communal » et la création d'une coopérative « communale » pour solliciter (l'épargne) des citoyen·ne·s (plan POLLEC).
 - L'animation publique (Journées Louis XI, Carnaval, Genappe Perd la Boule, salons et événements, ...), le soutien aux associations locales (subventions, aides en nature), un renfort des liens entre associations locales.
- Des villages laissés pour compte : centre de Genappe à l'abandon, reconversion de l'ancienne sucrerie à Loupoigne.
- Constitution d'une Régie foncière pour aider le Service Urbanisme, le Collège communal et la Commission communale de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) à mieux appréhender les demandes et projets immobiliers en relation avec les besoins sociaux et le voisinage.
- Adoption de mesures pour favoriser l'accès à la propriété, en particulier des jeunes ménages qui ont un projet de vie, pour éviter les départs hors de Genappe.

4/ Mieux comprendre les finances communales : un devoir pour ENSEMBLE

Chaque année, les comptes de l'année écoulée et le budget de l'année à venir – y compris ceux du CPAS – sont présentés au Conseil communal qui les approuve. De même, les modifications budgétaires sont soumises au Conseil communal.

Chaque année, chaque Conseiller ère reçoit sa "brique" de centaines, voire de milliers, de pages de petits chiffres qui s'additionnent. Tout le monde fait confiance aux compétences et à la probité des services de l'Administration communale, de la Directrice financière, et de la Directrice générale, pour finalement approuver les comptes et budgets, avec l'une ou l'autre abstention, partielle ou totale, pour ne pas "bloquer" le fonctionnement de la commune ou parce que cela reste quand même le budget de la majorité.

Pourquoi est-ce compliqué... et si important ?

Comme dans un ménage, la commune dispose d'un porte-monnaie pour régler ses factures et procéder à des achats et à des investissements. Pour payer ses dépenses, la commune a donc besoin de recettes suffisantes. Ces recettes proviennent des habitant·e·s : l'impôt, les taxes, les subventions publiques. La question est donc simple : la commune gère-t-elle l'argent des contribuables "en personne prudente et raisonnable", tout en proposant des services, des travaux, et des investissements à la hauteur des besoins et de nos attentes ?

Si poser la question est simple, il est plus complexe d'y répondre. Cela demande en effet de se plonger dans la comptabilité et les finances communales de manière acharnée à chaque fin d'exercice comptable. Cela demande de vraies connaissances en la matière.... et c'est un vrai métier.

Comme toute comptabilité simplifiée, celle de la commune se présente en deux colonnes : les dépenses et les recettes. Dans le "service ordinaire", les recettes permettent de financer les frais fixes ou récurrents comme les salaires, les loyers, l'énergie, les assurances, la téléphonie,... Le "service extraordinaire" de la commune est celui dans lequel on trouve les investissements, autrement dit la politique véritablement menée par la majorité politique en faveur de nouvelles infrastructures ou de travaux exceptionnels.

Mais ce n'est pas tout. Comme service public, la commune est légalement obligée de tenir une comptabilité budgétaire annuelle. Donc pas de report d'un exercice comptable sur le suivant. Et chaque poste de dépense ou de recette dispose d'une enveloppe, d'un montant à ne pas dépasser, à moins d'effectuer une "modification budgétaire", autrement dit, de diminuer un poste pour en augmenter un autre ou de trouver d'autres ressources. Cependant, nous vivons avec des comptes bancaires, des emprunts, des intérêts bancaires, des dépenses de personnel à provisionner, du matériel et des équipements qui s'usent, qui perdent de leur valeur, et qu'il faudra remplacer,... Bref, la commune se trouve confrontée à une exigence de comptabilité mixte, publique et privée, pour avoir une vision prévisionnelle suffisante à court, moyen et long terme.

Vous l'aurez compris, étudier les finances communales est une exercice ardu mais nécessaire pour pouvoir apprécier la situation. C'est pourquoi ENSEMBLE y porte une attention soutenue.